Koalition Luftverkehr Umwelt und Gesundheit
Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable
Coalizione Traffico aereo, Ambiente e Salute

Communiqué de presse

Berne, 25 septembre 2019

Révision de la loi sur le CO_2 – Taxe sur les billets d'avion

Une mesure importante pour réduire les émissions de l'aviation, mais qui doit encore être améliorée

La coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable (CESAR) salue l'introduction d'une taxe incitative sur les billets d'avion par le Conseil des Etats. Cependant, la variante proposée présente deux failles importantes qui doivent être corrigées dans les futurs processus parlementaires.

Le transport aérien est à l'origine de près de 20% de l'impact climatique d'origine humaine en Suisse, et les prévisions sont à la hausse. En dépit de son impact, le transport aérien était jusqu'à présent ignoré par la politique climatique suisse, tout en étant exonéré de l'impôt sur le carburant, de la TVA et de la taxe CO_2. La coalition CESAR salue donc la décision du Conseil des Etats d'introduire une taxe d'incitation sur les billets d'avion et sur les vols privés dans le cadre de la révision de la loi sur le CO_2. C'est un premier pas important pour réduire l'impact climatique du trafic aérien.

Selon la variante du Conseil des Etats, le Conseil fédéral doit définir une taxe entre 30 et 120 francs qui peut varier selon la classe et de la distance parcourue, de sorte qu'elle ait un effet incitatif permettant de réduire les émissions du trafic aérien. Plus de la moitié du produit sera redistribuée à la population et l'économie. Le reste sera affecté à un fond pour le climat, afin de financer des mesures de réduction de gaz à effet de serre, y compris dans le secteur de l'aviation. En outre, le Conseil des Etats a également décidé d'introduire une taxe sur les vols privés.

Cette variante présente cependant deux failles importantes pour réduire significativement les émissions du transport aérien.

1. Les passagers en transfert ne sont pas soumis à la taxe.
2. Le montant plafond de 120 francs n'est pas assez élevé pour jouer un rôle incitatif sur les vols longue distance en classe supérieure.

La coalition CESAR demande que ces lacunes soient corrigées dans les futurs processus parlementaires.

Pour toute information supplémentaire :

Lisa Mazzone, coprésidente de CESAR, 077 404 16 08
Priska Seiler Graf, coprésidente de CESAR, 076 571 06 48

KLUG / CESAR / COTAS
Aarbergergasse 61
3001 Bern
031 328 58 64, info@klug-cesar.ch

Membres de la coalition CESAR

- actif-trafiC
- ACG Association Climat Genève
- ARAG Association des Riverains de l'Aéroport de Genève
- ATCR-AIG Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport internationale de Genève
- ATE Association transports et environnement
- BFO Bürgerprotest Fluglärm Ost
- CARPE Coordination régionale pour un aéroport urbain, respectueux de la population et de l'environnement
- Dachverband Fluglärmschutz
- Fondation Suisse de l'Énergie
- Greenpeace
- IG pro zürich 12
- IG Zivilflugplatz Dübendorf NEIN
- IGF - Alpenregion
- Lärmliga Schweiz
- Médecins en faveur de l'Environnement
- Ökostadt Basel
- Schutzverband der Bevölkerung um den Flughafen Basel Mülhausen
- Schutzverband der Bevölkerung um den Flughafen Zürich
- SSF Schweizerischer Schutzverband gegen Flugemissionen
- Stiftung gegen Fluglärm
- VeFeF Vereinigung für erträglichen Fluglärm
- VFSN Verein Flugschneise Süd - NEIN
- VgF Vereinigung gegen Fluglärm
- WWF

KLUG / CESAR / COTAS
Aarbergergasse 61
3001 Bern
031 328 58 64, info@klug-cesar.ch